



FORMATION Piégeage du sanglier

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

📞 07.69.78.30.23
✉️ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

📞 02.99.45.50.20
✉️ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com

OBJECTIF

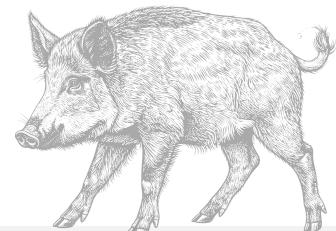
Se former au piégeage

CONDITION

Avoir suivi la formation "piégeage" (formation piégeur agréé).

PROGRAMME

- Point de situation sur l'espèce sanglier
- Réglementation spécifique au piégeage sanglier
- Pièges et techniques de mise en place



ⓘ RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

INFORMATION FORMATION

👤 Formateur
Adrien DEVILLARD

⌚ Durée
3 heures

📅 Date
EN ATTENTE

📍 Lieu
FDC 35

€ Prix

30€ par candidat

Chèque à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire



PIÉGEAGE DU SANGLIER

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Titulaire du permis de chasser : OUI NON

Si oui, n° du permis de chasser :

Piégeur agréé : OUI NON

Si oui, n° d'agrément :

Signature :

DATE DE LA FORMATION :

EN ATTENTE

TARIF

30€ PAR CANDIDAT

INFORMATION

- Prévoir carte d'identité
- Prévoir stylo et bloc note

FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN

FDC 35
ILLE & VILAINE